

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU
21 DÉCEMBRE 2016**

PRÉSENTS:

M. D. BACQUELAINE, *Bourgmestre Empêché-Président du Conseil communal,*

M. L. BURTON, *Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre;*

MM. Ph. LABALUE, Mmes A. THANS, F. HERRY, S. ELSÉN, M. A. JEUNEHOMME, *Echevins;*

M. D. GRISARD de la ROCHETTE, *Président du Conseil de l'Action Sociale;*

Mmes M. HAESBROECK-BOULU, M.-P. LHOEST-GAUTHIER, MM. B. LHOEST, D. VERLAINE, A. NOEL, Mmes C. ROLAND-van den BERG, ~~M. E. JANSSENS~~, Mme C. GUYOT, A.-S. BOFFÉ, MM J.-M. WIDAR, B. LALOUX, L. THELEN, Mmes N. JAVAUX, ~~V. BRAVIN~~, D. VANHEESBEKE-LENAERTS, ~~M. A. NICOLET~~, Mme M.-L. CHAPELLE-LESPIRE, MM A. OLBRECHTS, B. FOURNY, J. QUOILIN, *Conseillers communaux;*

M. R. GILLET, *Directeur général.*

Monsieur le Président ouvre la séance à 20:40 en excusant l'absence de Messieurs E. JANSSENS et A. NICOLET et Madame V.BRAVIN.

H U I S C L O S

1. Procédure disciplinaire à l'encontre d'un agent communal - prolongation d'une suspension préventive.

L'agent convoqué et son avocat ayant signalé qu'il ne comparaitrait pas. Le reste du dossier sera examiné avec le reste du huis clos

S É A N C E P U B L I Q U E

1. Situation de l'administration et des affaires de la commune - article L 1122-23 du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le Conseil prend connaissance dudit point

Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX regrette de n'avoir reçu copie des dossiers et délibérations que le lundi. Il sait que la secrétaire du directeur général était en maladie mais il estime qu'en pareil cas, il faudrait que quelqu'un puisse palier à son absence.

Monsieur le directeur général précise que les convocations ont bien été envoyées dans le délai légal.

2. Correspondance et notifications – communication des décisions de l'autorité de Tutelle.

Le conseil prend acte de:

Service Public de Wallonie – 25/11/2016 – tutelle générale d'annulation – extension du réseau de caméras de surveillance

Service Public de Wallonie – 01/12/2016 – financement alternatif des grandes infrastructures sportives – aménagement d'un terrain de hockey en gazon synthétique sur le site "sur les Greux"

3. Budget 2017 du CPAS.

Monsieur Didier GRISARD de la ROCHETTE, Président du CPAS présente le point.

Le budget 2017 du CPAS s'équilibre au service ordinaire au montant de 7 749 453€.

Un grand nombre des services du CPAS et de ses dépenses d'aide sociale sont subsidiés:

- par la région wallonne:

- 37 points APE pour le service proximité, tuteur énergie, agents d'accueil en renfort auprès du service social individuel
- 114 points APE dans la convention de base dont 59 points sont rétrocédés à la commune
- via des subsides spécifiques, médiation de dettes, articles 60 et 61, décret insertion sociale

- par le fédéral: accueil des candidats réfugiés politiques (ILA), droit à l'intégration sociale, constitution de garanties locatives, allocations de chauffage

Le budget 2017

La part communale pour équilibrer le budget ordinaire est de 2 500 000€.

Les dépenses se répartissent comme suit:

- personnel représentent 3 680 038€

- fonctionnement 574 659€
- transfert 3 369 430€
- dette 110 825€
- facturation interne 10 000€
- prélèvement 4 500€

Soit un total de 7 749 453€

Les recettes

- prestation 388 520€
- transfert 7 356 639€
- dette 240€
- facturation interne 10 000€

Soit un total de 7 749 753€

Les dépenses brutes de personnel représentent 47,49% du budget soit 3 680 038€ et il y a des subventions pour un montant de 1 463 759€.

En tenant compte de ces subventions, la charge nette des frais de personnel s'élève à 2 216 279€.

Si l'on tient compte des recettes de prestation, la charge nette du personnel est ramenée à 2 216 279€ moins 153 220€ = 2 063 059€.

La charge nette du personnel représente 22,66% des dépenses du budget ordinaire de 2017.

Les frais de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement englobées dans les recettes de transfert s'élèvent à 145 641€.

Les dépenses de fonctionnement nettes se chiffrent à 574 659€ moins 145 641 = 429 018€.

Les dépenses de transfert

Elles représentent 3 369 430€ du budget de 2017.

Les recettes

1. Les recettes de transfert

Majoration de la part communale de 40 000€ pour équilibrer l'ordinaire.

2. Les recettes de prestation

Elles sont en augmentation grâce aux activités de CALIDIPOLES.

3. le budget extraordinaire

Sont prévus en dépense:

- 6 000€ pour l'achat de matériel informatique
- 15 000€ pour l'achat d'une camionnette pour l'IDESS
- 3 000€ ont été prévus pour l'achat de matériel et la maintenance des bâtiments pour les initiatives locales d'accueil
- 37 250€ pour la rénovation du toit et du système de chauffage dans le nouveau bâtiment à EMBOURG

Monsieur le président termine en soulignant la qualité de concertation transversale entre la commune et le CPAS

Le Conseil, par seize voix pour et huit abstentions (MR/PS-CDH-ECOLO)

(voir délibération n° < >, pages< > et < >).

4. Budget pour l'exercice 2017.

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce présente le point

A l'IPP, nous avons eu une bonne nouvelle, alors que les projections pour l'enrôlement de l'IPP était de 10 096 885, le 28/12/2016, le SPF Finances a corrigé le chiffre en 10 727 723€.

Nous avons reçu cette information après la réunion du conseil communal du 26/10/2016 adoptant la MB3 et nous avons sollicité la réformation de cette modification budgétaire en constituant 3 provisions complémentaires:

- 50 000€ pour la pension des agents communaux
- 100 000€ pour le 13e mois des salaires des policiers
- 20 000€ pour les bâtiments scolaires

Ce qui porte le total des provisions à 1 655 389€.

Le budget ordinaire pour 2017:

- prévisions de recettes: 30 596 467€
- prévisions de dépenses: 30 516 415€
- résultat budgétaire présumé au 01/01/2018: 80 052€

Les dépenses ordinaires:

- pour le personnel : 13 091 514€
- pour le fonctionnement 3 437 462€
- pour les transferts: 8 821 219€
- pour la dette: 4 287 173€

Les dépenses de personnel

augmentent de 600 000€, ce qui est dû à l'indexation en 2016 et à la revalorisation des échelles les plus basses (E2, E3, D2, D3 – 3e phase). Cette augmentation n'est pas due à de nouveaux recrutements. Quant au remplacement, nous n'y procédons qu'après analyse au cas par cas.

Il y a aussi un nouveau mode de calcul qui nous contraint à inscrire en dépense l'intégralité des salaires pour les points APE, y compris la recette.

Les dépenses de fonctionnement

Elles augmentent de 62 727€. Les demandes pertinentes ont été retenues et nous avons ensuite demandé à l'ensemble des services une réduction d'un montant de 5%, cela a été également demandé à CHAUDFONTAINE SPORT, au SYNDICAT D'INITIATIVE et au CPAS.

Les demandes de transfert

Il y a augmentation de la dotation à la zone SECOVA, soit 55 635€ en plus et au CPAS soit 40 000€ en plus.

Les dépenses de dette

Elle passent de 4 262 780€ à 4 287 173€.

Suite à une nouvelle imposition de la région wallonne, les emprunts pour investissement de 2017 doivent être contractés à la fin de l'année 2017, sinon ils doivent être reportés sur la balise d'endettement de 2018.

Nous nous penchons également sur la pension des contractuels et lorsque nous aurons choisi le système auquel nous adhérons, nous devons passer par un marché public et une négociation syndicale.

En matière de personnel, nous avons pu préserver l'emploi et il n'y a pas eu de licenciement sec pour raisons économiques.

Le budget extraordinaire

Les prévisions de recettes 6 318 512€

Les prévisions de dépenses 6 318 512€

Des investissements hors balise de la charge de dette autorisée sont permis pour autant qu'ils répondent à certains critères:

a. travaux d'économie d'énergie et/ou d'utilisation d'énergie renouvelable à condition que les économies effectuées et/ou les recettes nouvelles couvrent les charges d'emprunt contractés pour leur réalisation

b. les investissements qui répondent à la mise aux normes de certains services (secteur MR/MRS, normes AFSCA, sécurité incendie, normes ONE)

c. travaux réalisés pour certains services compensés par des recettes nouvelles (exemple: service communal de distribution d'eau)

d. part communale de projet d'investissement cofinancé par l'UE

Pour ce qui concerne la balise d'endettement, elle de 180€/habitant de CHAUDFONTAINE soit 3 700 000€.

Nous n'allons pas au maximum de cette balise d'endettement puisque nous ne dépassons pas 3 435 000€.

En ce qui concerne le budget extraordinaire, les investissements prévus par le fonds de réserve s'élève à 397 599€ et à 306 725€ via le PIC.

Parmi les dépenses à l'extraordinaire, il convient de retenir:

- le parking de la place de la Bouxhe
- le parking de covoiturage rue T. Gerkens,
- l'aménagement du parc communal à EMBOURG de manière à y accueillir de nouvelles infrastructures à destination des adolescents et des tous petits
- la liaison douce entre EMBOURG et BEAUFAYS
- le réaménagement de la rue du Hêtre Pourpre via l'utilisation du fond PIC
- l'étude pour la réaffectation de la rue Deflandre
- création d'un site web ecommerce pouvant bénéficié aux commerçants de la commune

En conclusion, l'exercice propre est en boni, il n'y a pas d'augmentation du précompte immobilier et de l'additionnel à l'impôt des personnes physiques. Nous avons préservé l'emploi et nous avons dégagé des moyens budgétaires pour revoir le système des pensions des agents contractuels.

Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX déclare *"Vous fustigez l'attitude de la région wallonne qui a diminué le fonds des communes mais que dire de l'incertitude dans laquelle vous place le gouvernement fédéral au niveau de ce que vous allez recevoir comme impôt. Ce montant est bien plus important que les 36 000€ du fonds des communes.*

Au niveau des mesures prises, il vrai que certaines dépenses n'augmentent pas mais il y a de fortes chances qu'il y ait eu une sousestimation.

Pour ce qui concerne la nouvelle Régie Communale Autonome, nous constatons qu'en 2016, aucune dépense n'a été engagée.

Par ailleurs, nous saluons la décision qui a été prise pour les pensions du personnel communal contractuel.

Nous constatons que 287 000€ ont été prévu pour le parc J. Gol, ce qui est un montant important pour des études et reste en suspens le problème épineux des 2 piscines."

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY estime que le coût de la location des lignes internet pourrait être diminué en regroupant des services dans un même bâtiment et il s'interroge sur les 52 000€ d'honoraires prévu à l'urbanisme.

Madame Florence HERRY, Echevin de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement répond qu'il s'agit du coût d'une étude demandée à l'AIDE pour le bassin d'orage.

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce, répond que pour l'évolution des recettes à l'IPP, celles-ci ont augmenté jusque 2016 et qu'une légère diminution est prévue en 2017. Nous verrons en fin d'année. Peu au début de l'année et une revalorisation en fin d'année, ce qui

passer au fonds des communes, c'est l'inverse puisque la recette finale est inférieure au montant que l'on nous a indiqué au départ. Je préfère le 1er cas de figure plutôt que le second.

Pour ce qui concerne la Régie Communale Autonome, celle-ci n'a pas pu être mise sur pied en 2016 et le consultant effectue un nouveau roofing au début 2017.

Pour autant que la réponse de la TVA soit favorable, le transfert entre les 2 Régies Communales Autonomes et la mise sur pied de la nouvelle se ferait en septembre.

Pour ce qui concerne les 2 piscines, nous répondons en urgence aux demandes du ministre FURLAN et nous avons fait procéder à un audit énergétique, mais les délais sont très serrés.

Monsieur Laurent BURTON, Bourgmestre ff, ajoute que pour le réaménagement du parc J. Gol, les montants prévus ne concernent pas que les études mais aussi la réalisation des travaux. Il ajoute que pour ce qui concerne les 2 piscines, chaque année, nous devons faire face à des investissements considérables.

Le budget ordinaire est d'un montant de 7 749 453€.

Le Conseil, par seize voix pour, six voix contre et deux abstentions

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

5. Prorogation-modification des règlements communaux concernant

a) la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

b) les centimes additionnels au précompte immobilier

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

c) la taxe sur les pylônes et mâts de diffusion

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

d) la redevance pour le nettoyage de la voie publique et l'enlèvement des versages sauvages

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

6. Comptes 2015 de l'ASBL Royal Syndicat d'Initiative de CHAUDFONTAINE.

Le Conseil, par vingt-et-une voix pour et trois abstentions (MR-CDH-ECOL/PS)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

7. Contrôle de l'octroi des subsides communaux pour l'exercice 2015.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

8. Octroi de subsides communaux pour l'exercice 2017.

Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX estime que comme la nouvelle Régie Communale Autonome n'existe pas encore, il est prématuré de prévoir un subside en sa faveur.

Madame le directeur financier répond que si cette décision n'est pas prise aujourd'hui, cela va bloquer sa mise sur pied. Nous nous trouvons dans le même cas de figure que début 2016.

Madame le Conseiller Marie-Paule LHOEST-GAUTHIER suggère d'ajouter une réserve, précisant que ce subside ne sera alloué à la nouvelle Régie Communale Autonome que si celle-ci entame ses activités.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

9. Dotations à la Zone de Police SECOVA pour l'exercice 2017.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

10. Gestion dynamique de la dette - délégation au Collège communal.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

11. Situation de caisse du Directeur financier.

Le Conseil prend connaissance dudit point.

12. Caisses de dépenses minimales.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

13. Aménagement d'un terrain de hockey en gazon synthétique de type mouillé au site sur les Greux - convention CRAC.

Monsieur le Conseiller Lionel THELEN explique que le gazon synthétique qui fait appel à des granulats de pneus recyclés est potentiellement cancérigène.

Madame l'Echevin Anne THANS-DEBRUGE, Echevin de l'Enseignement, des Bibliothèques, de l'Enfance, de la Jeunesse et des Sports répond qu'une enquête réalisée en HOLLANDE a révélé que seul des gardiens de but avaient développés certaines pathologies.

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY précise que la cellule infrasport ne subsidie pas quand ces granulats sont fabriqués à base de LIEGE. A titre d'exemple, pour des granulats en caoutchouc, s'il faut 8 000€, il en faudrait 21 000€ en liège.

Le Conseil, par vingt-deux voix pour, deux voix contre ((MR-PS-CDH/ECOLO°

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

14. Marché de stock - achat de matériels informatiques.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

15. Casino de CHAUDFONTAINE – reconduction du contrat de concession signé le 18/12/1991.

Monsieur Laurent BURTON, Bourgmestre ff, expose que le contrat de concession portant sur le casino qui devait normalement se terminer en 2040 a été réduit par un texte de loi.

L'exploitant risque donc de se retrouver sans contrat de concession valable aux yeux de la commission de hasard au 01/01/2017.

Il est donc nécessaire de renouveler l'autorisation de jeux de hasard de la classe A.

Nous proposons de reprendre la même décision que celle qui a été prise par nos prédécesseurs.

Il nous a été rapporté que la commission des jeux de hasard se satisfait d'une convention de 15 ans au minimum.

En prolongeant le contrat de concession, l'exploitant actuel pourra continuer à investir et à gérer le casino.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

16. Modification du règlement communal relatif à l'insertion de publicités dans le magazine communal VIVRE A CHAUDFONTAINE.

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY fait remarquer qu'il n'est pas prévu d'exclusion pour les groupes politiques.

Monsieur Laurent BURTON, Bourgmestre ff, répond que le texte proposé ne concerne que les publicités commerciales.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

17. Remplacement du broyeur de branches pour l'échevinat des travaux et le service environnement.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

18. Acquisition en vue de remplacement d'une machine de levage pour l'échevinat des travaux.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

19. Acquisition en vue du remplacement d'une tondeuse immatriculée pour l'échevinat des travaux.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

20. Parking de covoiturage rue T. Gerkens à BEAUFAYS - approbation de la convention de marché conjoint.

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY demande où ce parking sera exactement aménagé.

Madame Sabine ELSÉN, Echevin des Travaux publics, de la Propreté et des Plantations répond qu'il s'agit d'un terrain de 2000 m² appartenant à la SOFICO et situé à proximité de l'autoroute.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

21. Esplanade du casino de CHAUDFONTAINE – éclairage public – lancement d'un nouveau marché par procédure négociée sans publicité – prise d'acte.

Le Conseil prend acte dudit point (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

22. Convention avec le CPAS pour le Service Taxi social groupé dans le cadre des activités du Plan de Cohésion Sociale.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

23. Activités sportives pour les aînés - règlement.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

24. ACCESSGYM - ateliers de gymnastique adaptée - règlement.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° <.....>, pages <.....> et <.....>).

25. Approbation du procès-verbal de la séance du 01/12/2016.

Le Conseil, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 01/12/2016.

Monsieur Daniel BACQUELAINE, Président du conseil communal demande au conseil communal de respecter un minute de silence pour les victimes des attentats islamistes en ALLEMAGNE.

QUESTION

- 1° **Monsieur le Conseiller Lionel THELEN rappelle qu'il a posé une question écrite au sujet du respect de l'état de droit par le gouvernementt**

Monsieur Laurent BURTON, Bourgmestre ff, rappelle sa réponse écrite et précise que ce sujet n'est pas d'intérêt communal.

Monsieur Daniel BACQUELAINE, Président du conseil communal rappelle qu'il convient de respecter le règlement d'ordre intérieur qui a été adopté par le conseil communal.

Ce règlement a été adopté en son temps pour éviter de distraire l'attention des conseils communaux sur toute sorte de débats qui pourraient être sans fin.

Chaque assemblée doit débattre sur les sujets qui relèvent de sa compétence.

A 9:45, Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique et aborde immédiatement l'ordre du jour de la séance huis clos.

H U I S C L O S

1. Procédure disciplinaire à l'encontre d'un agent communal - prolongation d'une suspension préventive.

Les 2 conseillers communaux les plus jeunes, Mesdames Caroline GUYOT et Anne-Sophie BOFFE relève les bulletins de vote et les dépouillent.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

A 22:20, Monsieur le Président lève la séance.

PAR LE COLLEGE:

Le Directeur général,

L'Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre,

Richard GILLET.

Laurent BURTON.